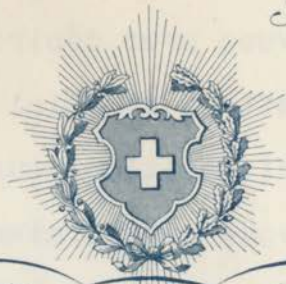


B14/211 P21/4

Berne, le 25 mars 1919.

aa
 Donner l'Annexion
 Rhin delta

26. May 19
 450



Le Département fédéral de l'Intérieur

Au Département Politique suisse,

Division des Affaires Etrangères

B e r n e .

Régularisation du Rhin.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 21 février dernier, B.14.211.P.2.Vs.1.111.My. par laquelle vous nous informez qu'à l'occasion de l'examen de la pétition présentée par les habitants des communes de Höchst, Gaissau et Fussach, tendant à leur agrégation à la Suisse, vous étiez dans l'obligation d'étudier les conséquences financières qui résulteraient pour la Suisse d'une annexion du Delta du Rhin, qui comporterait l'annexion de l'ancien Rhin tout entier et de la rive gauche du nouveau Rhin. Vous nous priez en conséquence de vous donner notre opinion sur les modifications qu'un changement de frontière provoquerait et sur l'augmentation des charges financières qui en résulteraient pour nous.

Nous n'avons pas manqué de donner connaissance de votre demande à la Commission internationale du Rhin, chargée d'après le traité conclu entre la Suisse et l'Autriche du 30 décembre 1892 de la gestion de la Régularisation du Rhin et qui, à notre avis, était la mieux qualifiée pour répondre d'une manière précise aux questions que vous aviez posées.

La Commission n'ayant pas pu se réunir ces derniers temps, les membres suisses de cette commission ont procédé aux études que comportait votre demande et nous ont donné dans leur rapport du 15 mars dernier

les renseignements que vous avez désirés.

Nous vous remettons ci-joint une copie de ce rapport en nous tenant à votre entière disposition pour le cas où des indications ultérieures à ce sujet vous paraîtraient encore nécessaires.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération,

LE DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR:

Ador.

1 annexe mentionnée.